



Communiqué de presse

Vendredi 24 juin 2022

Budget participatif à Grenoble: votez du 27 juin au 3 septembre !

Étape clé du Budget participatif, ce rendez-vous annuel invite tous-tes les Grenoblois-es de plus de 16 ans et les personnes payant des impôts locaux à Grenoble à s'exprimer pour le futur de leur ville en choisissant les projets qui seront réalisés. Cette année, ce sont 27 projets qui sont proposés par des habitant-es ou des associations.

Les projets ayant obtenus le plus de voix seront réalisés dès 2023 !

LES + DE CETTE ANNÉE DE VOTE

- ▶ Deux mois entiers (du 27 juin au 3 septembre 2022)
- ▶ Des temps de rencontre avec les porteur-ses de projets
- ▶ Des bureaux de vote mobiles

+ FACILE :

- ▶ Une pièce d'identité suffit pour voter
- ▶ Les personnes payant des impôts locaux à Grenoble peuvent également voter ainsi que les personnes inscrites sur les listes électorales

+ PROCHE :

- ▶ Des ambassadeurs iront à la rencontre des Grenoblois-es pour voter facilement
- ▶ Des temps de vote lors des événements de quartier, de l'Été Oh! Parcs ou encore de Cabaret Frappé et du Forum des sports et du Forum des associations le 3 septembre

Budget participatif
7^e édition



VOTEZ
POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS!



Du 15 septembre au 3 octobre

en ligne sur budgetparticipatif.grenoble.fr
ou dans les **Maisons Des Habitant-es**



VOUS PROPOSEZ ▶ VOUS PRÉSÉLECTIONNEZ ▶ VOUS DÉCIDEZ ▶ ENSEMBLE NOUS RÉALISONS!



Cendriers ludiques, budget participatif © Aurélie Martin, Ville de Grenoble.

EN CHIFFRES

- ▶ **27** projets soumis au vote
- ▶ **6** projets à sélectionner
- ▶ **800 000 €** d'enveloppe maximale

POUR VOTER, IL FAUT...

- ▶ Avoir plus de 16 ans
- ▶ Être résident-e grenoblois-e OU être inscrit-e sur les listes électorales de Grenoble OU payer des impôts locaux à Grenoble
- ▶ Se munir d'une pièce d'identité

OÙ VOTER?

Entre le **27 juin** et le **3 septembre**

- ▶ Sur internet : www.budgetparticipatif.grenoble.fr
- ▶ Après d'un bureau de vote mobile
- ▶ Lors des événements de quartier, de l'Été Oh parcs ! ou du Cabaret Frappé
- ▶ Dans les Maisons des Habitant-es Chorier Berriat, Centre Ville, Anatole France, Capuche, Abbaye, Teisseire-Malherbe, Le Patio et à l'Hôtel de Ville durant les horaires d'ouverture habituels.
- ▶ Le samedi 3 septembre, au Palais des sports et à la Halle Clémenceau de 10h à 18h, pour le Forum des sports et le Forum des associations, où plus de 200 associations seront présentes.

Retrouvez les porteur-euses de projets ce jour-là, dernier jour de vote qui sera clôturé par l'annonce des résultats de cette saison !

Lors du forum, 32 projets ont été présélectionnés, 27 sont proposés au vote. Pourquoi?

- ▶ Les projets « C'est (quoi) dans l'air ? » et « Pollution, on va te fumer » sont déjà en cours d'exécution.
- ▶ Les projets « Esthétique de l'eau sous les ombrages du Jardin de Ville » et « Piétonnisons les quais de l'Isère » s'inscrivent dans des sites d'implantation ciblés où des projets sont déjà programmés.
- ▶ Le projet « Lutte contre le Bruit / Droit au calme » aurait dépassé les 5 % de frais de fonctionnement autorisés dans le cadre du dispositif. Le porteur de projet envisage de poursuivre son initiative dans le cadre du dispositif d'interpellation citoyenne de la Ville.

COMMENT VOTER?

À Grenoble, tous les projets, les petits comme les grands, ont leur chance. Pour permettre la diversité des projets et garantir l'égalité des chances, les Grenoblois-es sont invité-es à sélectionner 6 projets.

QUELS SERONT LES PROJETS LAURÉATS ET COMBIEN SERONT-ILS?

Les projets lauréats seront désignés en fonction de leur classement au vote et dans la limite de l'enveloppe maximale de 800 000 €.



Jardin sans frontières, budget participatif © Aurélie Martin, Ville de Grenoble.